



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 9 février 2021]**

Date de la convocation

3 février 2021

Date d'affichage

10 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Eric PILUDU

**Absents** :

**N° 001/ 2021**

*Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE*

**OBJET DE DELIBERATION : Convention avec la Ligue Nationale Contre le Cancer pour la création d'espaces sans tabac**

Madame le maire attire l'attention des élus sur l'étendue des dommages sanitaires que le tabagisme continue de causer en France - 73 000 décès par an, dont 45 000 par cancer - et rappelle que la Ligue Nationale Contre le Cancer s'efforce de limiter cette pratique en menant diverses actions d'information et de prévention, notamment auprès des jeunes publics.

La Ligue a ainsi lancé le label « Espace sans tabac », qui permet aux communes d'inscrire certains espaces publics fréquentés par les jeunes publics dans une démarche de « dénormalisation » du tabac dans la société.

Soucieuse de protéger les Gaillacois des effets nocifs du tabagisme, la Ville de Gaillac entend apporter son soutien aux actions menées par la Ligue Contre le Cancer.

Aussi, afin de réduire l'influence et l'impact des fumeurs aux abords de certaines écoles de la commune où le tabagisme est répandu, madame le maire propose aux élus la création de deux zones labellisées « espaces sans tabac » sur les lieux d'attente situés à l'entrée de l'école La Clavelle Vendôme et de l'école Louise Michel.

A cette fin, il est demandé aux élus d'autoriser madame le maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le comité du Tarn de la Ligue Nationale Contre le Cancer telle que jointe en annexe.

L'interdiction de fumer dans le périmètre de ces deux espaces sans tabac entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2021.

3 ANNEXES

VOTE : UNE VOIX CONTRE

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise en place d'espaces sans tabac sur les lieux publics mentionnés plus haut,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe de la présente délibération,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 10 février 2021**

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20210210-001-2021-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2021  
Date de réception préfecture : 10/02/2021